La lettre de la coopération territoriale HANNUS

N2 juillet 2002

Et maintenant?



A près plusieurs mois d'une absence due à la législation sur la communication des collectivités en période électorale, Extramuros reparaît. Désormais, cette publication vous sera proposée à un rythme plus soutenu.

Depuis le séminaire du 5 décembre 2001, les projets de coopération entre Paris et ses voisins avancent.

Tout comme Bertrand Delanoë, un grand nombre d'élus avait exprimé son désir que cette nouvelle volonté de travail en commun se traduise par des réalisations et des actes concrets, qui profitent vraiment aux citoyens de part et d'autre du périphérique.

Nous élaborons pour cela un certain nombre de chartes de partenariat avec des communes ou des départements. La première, qui a déjà été votée par les assemblées des deux collectivités, concerne les relations entre Paris et Montreuil-sous-Bois. Elle identifie les dossiers qui nécessitent des projets communs. Ces protocoles de coopération seront, pour les élus et les administrations, de véritables feuilles de route pour les mois à venir.

Nous pensons également signer très rapidement une charte avec Saint-Ouen et le travail commence avec Clichy-la-Garenne, Issy-les-Moulineaux, Vanves, Saint-Mandé, Bagnolet, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais ou encore avec la communauté d'agglomération Plaine Commune.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Paris est également un vaste chantier. Deux réunions techniques ont eu lieu à l'Hôtel de Ville de Paris, réunissant plus de 90 participants chacune. Ces rencontres entre techniciens ont permis d'améliorer la connaissance partagée des projets que poursuivent les collectivités et qu'il est indispensable de prendre en compte pour élaborer des documents d'urbanisme.

Par ailleurs, nous avançons sur la résolution d'un certain nombre de dossiers en souffrance depuis des années. Ainsi de la démarche que nous avons mise en œuvre avec la ville de Boulogne-Billancourt, sur l'élaboration d'un contrat local de sécurité partagé autour du Parc des Princes. Depuis longtemps, les Boulonnais souhaitaient que la Ville de Paris se soucie réellement des nuisances qu'ils subissent, nous pensons que c'est aujourd'hui chose faite.

La tâche est immense, complexe. Nous avons le sentiment d'avoir franchi la première étape, celle du dialogue et de l'instauration de liens respectueux et équilibrés. C'est une volonté collective, portée par tous les élus du cœur de l'Île-de-France. Nous sommes maintenant engagés dans une étape tout aussi exigeante, celle de l'identification et de la mise en œuvre de projets partagés.

Pierre MANSAT

Adjoint au Maire de Paris chargé des relations avec les Collectivités Territoriales d'Île-de-France



ACTUALITÉ

Un Contrat Local de Sécurité autour du Parc des Princes



DOSSIER

Développer une politique touristique commune à Paris et à la région Île-de-France



TRIBUNE LIBRE

Philippe Laurent, Maire de Sceaux « Paris et son agglomération : une coopération à inventer »



RÉFLEXION

Laurent Davezies, Professeur à l'université Paris XII « Quand Paris s'enrhume, l'Île-de-France tousse »



VU DE... ROME

Luigi Nieri, adjoint au Maire de Rome « Au centre les banlieues, un renversement des mentalités »



Exposition...

> La ville en Tatirama

>>>

Au moment où une copie restaurée et complète de Playtime sort en salles, l'Institut Français d'Architecture propose un voyage dans « Les Trente glorieuses à travers l'objectif de Jacques Tati ». « Le propos de l'exposition « La ville en Tatirama » est de revenir, à travers le regard attentif de Jacques Tati, sur les mutations urbaines et architecturales survenues en France pendant les « Trente Glorieuses », et de mieux comprendre la place que celles-ci ont occupé dans un univers cinématographique unique. » (Fiona Meadows, Lionel Engrand, Commissaires de l'exposition). Du 28 juin au 29 septembre 2002, du mardi au dimanche de 10h30 à 19h. 6 rue de Tournon, 75006 Paris http://www.archi.fr/IFA-CHAILLOT/

Lectures....

> Rapport de la commission des embellissements de Paris à l'Empereur Napoléon III

On parle souvent des actions du préfet Haussmann mais sait-on qu'avant sa nomination, l'empereur Napoléon III avait constitué une commission chargée de réfléchir aux embellissements de Paris? Le programme de travail fixé par l'empereur lui-même prévoyait entre autres, de rendre public les projets d'urbanisme et d'étudier la voirie jusqu'aux fortifications, c'est à dire dans les différentes communes du département de la Seine. Cet ancêtre de nos études urbaines, instructif et technique, proposait également les créations de parcs, déplacements de cimetières etc. Il en dit long sur les réalisations du XIX^e siècle et leurs origines et éclaire l'histoire intercommunale.

Cahiers de la Rotonde n°23, décembre 2000, 110 F

Diffusion: Commission du vieux Paris, place de la Bataille de Stalingrad 75019, tel. 01 40 34 23 58

La coopération en marchant

Signature de la charte de coopération entre Paris et Montreuil

Signé à la mairie de Montreuil, le 28 juin,

par Bertrand Delanoë et Jean-Pierre Brard, en présence de Pierre Mansat et de Michel Charzat, le protocole de coopération entre les villes de Montreuil et de Paris inaugure une démarche visant à « un développement territorial coordonné dans l'est parisien entre la ville-centre de la région-capitale et la grande ville qu'est Montreuil sur la porte de l'est parisien. » Cette démarche s'inscrit dans la droite ligne du colloque du 5 décembre 2001 qui affirmait la nécessité historique de l'ouverture à la coopération territoriale. Ce protocole, auquel le 20e arrondissement de Paris a été étroitement associé, porte sur de nombreux domaines. En termes d'aménagement, la collaboration concernera la requalification de la Porte de Montreuil et du secteur des Puces, les déplacements, en cohérence avec le Plan Parisien des Déplacements et le schéma intercommunal des circulations douces sur Bagnolet, Montreuil, Vincennes et Saint-Mandé. Le protocole prévoit aussi des échanges d'expériences et de savoir-faire en matière d'action économique, ainsi que des coopérations sur la prévention et la sécurité, l'habitat, la culture, la vie urbaine, la démocratie locale et les pratiques en matière de coopération décentralisée avec le Mali, pays avec lequel les deux villes ont des engagements très forts.

* Pour obtenir la charte: 01 42 76 73 69 ou 74 76

Paris et le Val-de-Marne autour de l'eau



Malgré une météo capricieuse en ce week-end des 25 et 26 mai, des dizaines de milliers de visiteurs, habitants de Paris ou du Val de Marne, ont profité des nombreuses animations organisées sur les berges de la Seine et de la Marne par le Festival de l'OH! La Ville de Paris s'est associée cette année à la seconde édition de ce festival organisé par le Conseil général du Val-de-Marne en partenariat avec une trentaine de communes du département. L'initiative, à la fois festive et pédagogique, vise à valoriser les espaces des berges, à ouvrir au public les nombreux équipements qui alimentent l'Île-de-France en eau potable et à sensibiliser la population aux enjeux mondiaux de l'accès à cette précieuse ressource. Plusieurs dizaines d'élèves des 12e et 13e arrondissements ont ainsi pu se rendre à la Cité de l'Eau, basée à Choisy-le-Roi, vaste espace ludique et scientifique dans lequel la Ville de Paris avait organisé un stand. La participation parisienne a en outre permis la mise en place de navettes fluviales gratuites rejoignant le Port d'Ivry à partir de deux points d'embarquement parisiens. Elles ont été empruntées par 1 200 promeneurs et constituent la première phase d'une expérimentation de ce nouveau mode de déplacement, qui s'inscrit dans la volonté de la municipalité parisienne de réconcilier les habitants avec leur fleuve et de développer des modes de transports alternatifs à l'automobile.

« Paris au cœur de l'agglomération »

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Paris, Pierre Mansat a été chargé d'animer le groupe de travail « Paris au cœur de l'agglomération », garant du lien entre Paris et le reste de l'agglomération. Dans l'objectif de nourrir le débat et de le confronter aux évolutions en cours, les techniciens parisiens et ceux des villes limitrophes ont été invités, les 24 et 31 mai, à venir partager leurs expériences sur des projets d'aménagement déjà engagés* aux abords du périphérique et dans les nouveaux pôles urbains. Plus de 170 personnes ont participé à ces rencontres, qui ont permis de faire émerger des logiques de coopération mais, plus largement, une vision globale de l'agglomération dense. Les travaux se poursuivront au second semestre autour d'autres thèmes et une réunion plénière du groupe est prévue à la rentrée. Parallèlement, des rencontres bilatérales sur les PLU sont prévues entre Paris et chaque ville riveraine.

> * 19 projets ont été présentés par Boulogne-Billancourt, Charenton-le-Pont, Clichy-la-Garenne, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Kremlin-Bicêtre, Montreuil-sous-Bois, Pantin, Plaine Commune, Romainville, Saint-Ouen, Issy-les-Moulineaux et Paris.



Un Contrat Local de Sécurité autour du Parc des Princes

Paris et Boulogne travaillent ensemble pour limiter les nuisances occasionnées par les matchs et concerts qui se déroulent au Parc des Princes. Les axes de travail s'articulent autour de la maîtrise des mouvements de foule et des supporters indésirables à la sortie du stade, d'une meilleure information des riverains et du respect de la loi sur les nuisances sonores.



ien que le stade lui-même soit situé sur le territoire parisien, ses sorties sont tournées vers Boulogne. Les riverains, et particulièrement les habitants de Boulogne, subissent ainsi l'essentiel des nuisances générées par les déplacements des spectateurs en un temps réduit. Lors d'une première réunion de travail, le 5 avril, Jean-Pierre Fourcade, sénateur-maire de Boulogne, Pierre Mansat, Christophe Caresche et Pascal Cherki, adjoints parisiens respectivement chargés des relations avec les collectivités d'Île-de-France, de la sécurité, et des sports, ont adopté un plan de travail en plusieurs temps. Il a été décidé d'élaborer un Contrat Local de Sécurité intercommunal spécifique aux questions de sécurité liées au Parc des Princes. Par ailleurs, d'autres dispositions seront mises en œuvre dans le cadre de la commission de concertation du parc des Princes où siègent les associations riveraines et la Mairie de Boulogne.

Un Contrat Local de Sécurité pour sécuriser la population les jours de matchs.

Outre les nuisances de circulation et de stationnement, certains matchs occasion-

nent régulièrement des dégradations volontaires de biens publics et privés, et des affrontements avec les forces de l'ordre.

L'un des objectifs des partenaires est donc de réguler l'accès au stade des supporters sur un autre site a été écartée -un contrat liant la ville de Paris et le PSG sur l'usage du Parc des Princes- leur programmation plus tôt dans l'après midi rencontre les faveurs de plusieurs partenaires. Enfin, le CLS prévoit aussi l'information des riverains sur les dispositifs de stationnement et de maîtrise des risques pour chaque match.

Outre Boulogne, Paris, les Procureurs de la République et les Préfectures des deux départements, le Conseil Général des Hauts-de-Seine sera également signataire de ce contrat, dont certaines mesures pourraient être mises en œuvre rapidement.

Comme le prévoit la cadre habituel de ce type de partenariat, les associations de riverains et de supporters seront consultées au moment du diagnostic préalable.

Certaines des mesures retenues pourraient être mises en place rapidement

les plus agités, et notamment d'en écarter efficacement ceux qui feront l'objet d'une mesure d'interdiction. A cet effet, Christophe Caresche et Pascal Cherki sont allés étudier en Grande Bretagne les méthodes qui ont permis de limiter efficacement les débordements dans les stades ces dernières années. Elles reposent notamment sur la mise en place d'une vidéosurveillance à l'entrée des stades, l'obligation faite aux supporters interdits de stade de « pointer » au commissariat pendant les matchs et le renforcement de la présence policière en civil. Si l'hypothèse du déplacement des matchs à haut risque

Des mesures examinées par la commission de concertation du Parc des Princes.

Le déménagement des parkings actuellement installés sur les terrains Guilbaud, propriété de Paris, ainsi que le contrôle du niveau sonore des concerts, un expert étant missionné pour définir les normes (des amendes pourront être infligées aux organisateurs contrevenants) sont des problèmes d'ores et déjà examinés par la commission de concertation et ne feront pas l'objet d'une contractualisation.



Développer une politique touristique commu et à la région Île-de-France

Première destination touristique mondiale, Paris représente un poids capital au sein de l'Île-de-France Au regard du contexte de concurrence internationale de plus en plus vif, le tourisme constitue un des publics afin d'améliorer les performances des acteurs professionnels et institutionnels.

Une approche convergente des politiques touristiques menées par la Ville de Paris et la région Île-de-Fran

Entretien croisé avec Jean-Bernard BROS Adjoint au maire de Paris en charge du Tourisme,

et Francis PARNY,

vice-président du Conseil régional chargé des Sports, des Loisirs et du Tourisme.

 Quels seraient selon vous les bénéfices d'une politique touristique concertée et menée de front entre la Région Île-de-France et la Ville de Paris ?

Francis Parny: La coopération entre Paris et l'Île-de-France est une dimension essentielle de la politique régionale du tourisme. Nous avons voulu marquer cette volonté par l'adoption du sigle du Comité Régional du Tourisme : « Paris-Île-de-France ».

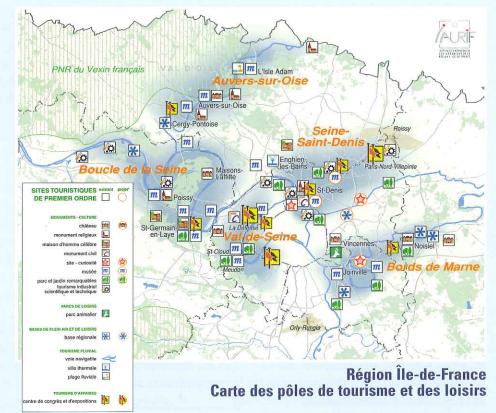
Cette recherche déterminée de complémentarité nous permet d'adapter et de développer notre offre dans une démarche globale d'aménagement de notre territoire, car tous les Franciliens sont les premiers acteurs et bénéficiaires de ce développement.

Jean Bernard Bros: Une politique concertée permettrait d'accroître l'attractivité touristique de la destination parisienne ainsi que celle de l'Île-de-France. Par ailleurs, elle permettrait une meilleure coordination entre les deux organismes chargés de la promotion et du développement du tourisme des deux collectivités: l'office de tourisme et des congrès de Paris et le comité régional du tourisme d'Île-de-France.

 Pouvez-vous, au regard de votre position et du statut des deux institutions que vous représentez, définir les objectifs qui vous identifiez comme communs à Paris et l'Île-de-France ?

J-B.B. : Nous avons pu définir plusieurs objectifs communs :

- Améliorer la qualité de l'accueil des visiteurs ;
- Contribuer à rapprocher population et touristes par une promotion d'une autre forme de tourisme, dans les quartiers périphériques



de Paris qui peuvent se prolonger par les quartiers des communes riveraines de la capitale;

- Rajeunir et dynamiser l'image touristique de la capitale à l'international ;
- Œuvrer en faveur de l'accès aux loisirs et aux vacances pour tous ;
- Développer le tourisme des jeunes, et en particulier l'hébergement et la qualité d'accueil;
- Renforcer la compétitivité de la place de Paris sur le marché des congrès, foires et salons.

FP: L'accueil est en effet l'une de ces priorités et se décline au travers de cinq actions :

- Nous doter d'outils permanents d'analyse de la demande touristique ;
- Mettre en place des « Portes d'Entrées » communes dans les aéroports, les gares et les grandes entrées d'autoroutes;
- Développer une grande Charte de Qualité Professionnelle;

- Informer nos concitoyens des diverses richesses communes qui les entourent.
- Faire en sorte que l'ensemble des Franciliens soient les premiers « acqueillants ».
- L'une des volontés communes serait donc de renforcer certains pôles touristiques communs à Paris à la banlieue et d'accroître par la même leur attractivité territoriale. Pourriez-vous nous préciser lesquels ?

J-B.B.: Nous souhaitons en effet renforcer notre collaboration sur certains territoires situés aux franges de la capitale et des communes riveraines, car nous savons qu'un potentiel de développement touristique existe de part et d'autre du périphérique. La Ville de Paris et la Région Île-de-France doivent associer leurs efforts pour développer le tourisme urbain dont le périmètre cor-

Zoom sur...

AUTOUR DES PUCES DE SAINT OUEN

Avec plus de 4 millions annuels de touristes, les puces de Saint-Ouen constituent un site touristique majeur de Paris et de l'Île-de-France.

> Travail concerté pour l'aménagement de la Porte de Clignancourt

Dans le cadre d'un développement touristique concerté, la Ville de Paris et le Conseil Régional d'Île-de-France ont convenu de porter une attention particulière au réaménagement de la Porte de Clignancourt, principal point d'entrée vers les Puces. Il est donc prévu d'établir un schéma général tenant compte des études déjà réalisées pour le compte de Paris et de Saint-Ouen, en particulier par l'APUR*, et permettant de lancer un vaste programme d'amélioration de l'attractivité touristique des Puces de Saint-Ouen, en soutenant les projets suivants :

- · L'approche urbanistique ne se limitera pas à la seule porte de Clignancourt, porte d'entrée principale des Puces, mais concernera également les Portes de Montmartre et de Saint-Ouen qui peuvent permettre de rééquilibrer les entrées aux Puces et de soulager la porte de Clignancourt;
- Tenant compte de l'ensemble des systèmes de transports collectifs utiles aux dessertes des Puces, les conditions techniques et financières de la prolongation de la navette Montmartrobus jusqu'aux Puces de Saint-Ouen seront étudiées, en relation en particulier avec la RATP;
- · Les conditions d'amélioration du stationnement des autocars de tourisme le long du mail Binet seront examinées ;
- · S'appuyant sur les réflexions en cours sur la structuration générale des Puces, il sera mis en place un plan de signalisation routière et de signalétique piétonne dans tout le quartier ;
- · Seront examinées les modalités d'installation d'un bureau d'accueil et d'information des visiteurs, situé sur un lieu de fort passage.

> Vers un protocole de coopération entre Paris et Saint-Ouen

Paris et Saint-Ouen ont engagé un travail de réflexion visant à inscrire leurs actions de coopération à l'échelle du nord parisien. Les 17º et 18º arrondissements de Paris, ainsi que la Région Île-de-France ou le Département de Seine Saint-Denis, sont donc associés pour les dossiers qui les concernent. La démarche vise à améliorer la gestion de proximité, mais aussi un développement concerté sur la base des atouts communs : le développement économique et touristique des Puces, l'aménagement des 5 portes communes aux deux villes, les déplacements, les équipements culturels et de loisirs, le développement économique, constituent le cœur du travail engagé.

De nombreuses rencontres techniques ont eu lieu entre les services parisiens et audoniens afin d'aboutir à un diagnostic commun. Un document d'étape est porté actuellement à la discussion et à l'arbitrage des élus. Le projet de délibération sera ensuite soumis au vote des conseils des 17º et 18º arrondissements, de Paris et de Saint-Ouen.

* Atelier parisien d'urbanisme

ne à Paris



en terme d'accueil et d'activités. ecteurs qui demandent un accompagnement fort des pouvoirs

ce laisse entrevoir des possibilités de coopération dans ce domaine.

respond grosso modo au réseau du métro parisien.

FP: Pour répondre à cet objectif de développement, la Région et l'Etat, en partenariat avec les Conseils Généraux, ont décidé d'impulser la création d'un pôle de développement touristique par département. Six ont été contractualisés, dont trois sont contigus

vités diverses qu'ils permettent de développer, nous concernent tous. D'autres formes de tourisme sont également abordées en transversalité : le tourisme d'affaires, le tourisme industriel, le tourisme des jeunes et le tourisme social.

La création des Pôles Départementaux doit permettre le développement de nouvelles

En 2000, Paris a accueilli 26 millions des 36 millions de visiteurs de l'îlede-France, soit près des trois quarts.

à Paris et devraient permettre des actions spécifiques sur nos franges communes.

J-B.B.: Cette stratégie régionale peut, en effet, nous permettre de développer des actions communes:

- Au nord-est parisien : améliorer l'accueil des visiteurs aux puces de Saint-Ouen, aménager les canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis, soutenir le développement du tourisme de découverte économique développé par la Région (visite d'ateliers d'artistes par exemple);
- En relation avec le développement du tourisme fluvial pour le développement de navettes fluviales entre Paris et la proche couronne (Boucles de la Marne et Val-de-Seine), et l'aménagement des berges de la Seine pour une continuité des sentiers de randonnée et de promenades;
- Concernant les Hauts-de-Seine, contribuer au renforcement de l'attractivité de nos infrastructures de tourisme d'affaires (lien entre la Porte de Versailles et la Défense en particulier).

FP: Outre les franges, Paris et l'Île-de-France sont étroitement imbriqués : les fleuves et rivières n'ont pas de frontières et par les actidestinations de tourisme. C'est une réelle opportunité d'adapter notre offre aux tendances du marché et de répondre à de nouveaux publics.

Les douze Bases Régionales de Loisirs, au service des Franciliens, complètent ce dispositif.

 Quelles formes et modalités pourraient définir la coopération de la Région et de la Ville de Paris dans le domaine du développement touristique?

P: Nous avons déjà une bonne concertation avec le Maire adjoint de Paris, Jean Bernard BROS, avec lequel nous partageons une volonté politique commune.

Afin d'optimiser l'action des structures existantes, nous pourrions formaliser ces objectifs et nos actions dans le cadre d'un « Contrat d'Objectifs » commun.

J-B.B.: Le tourisme fera partie intégrante du prochain Contrat Particulier Paris - Île-de-France qui permettra d'accélérer la mise en œuvre d'actions communes à partir d'objectifs partagés. •

Paris et son agglomération : une coopération à inventer

La région parisienne est singulière. Ses maires n'y exercent pas exactement les mêmes responsabilités qu'en province. La notion de « développement territorial » – qui puise dans les ressources du territoire les moyens de son développement – y est largement ignorée.



Philippe LAURENT Maire de Sceaux

a création, voici une quarantaine d'année, des départements de la petite couronne répondait surtout à la nécessité de réinstaller l'Etat au cœur de banlieues grouillantes et redoutées du pouvoir central. Car l'Etat, ici, reste très présent, plus que n'importe où ailleurs et les maires sont de fait exclus du jeu normal des pouvoirs qu'ailleurs ils exercent pleinement, notamment à travers les structures intercommunales.

Cet état d'infériorité institutionnelle dans lequel se trouvent placés les maires d'Îlede-France ne peut être « compensé » par le rôle particulier que joue le conseil régional, dont la légitimité politique reste faible et les moyens d'action limités.

En outre, le territoire de l'agglomération parisienne reste marqué, plus que tout autre en France, par de fortes inégalités de ressources et de pression fiscales locales, à peine corrigées par de timides mécanismes de péréquation.

La création d'une « communauté urbaine » regroupant Paris et les communes de l'aire urbanisée (soit environ 150 villes et 7 millions d'habitants) répondrait techniquement, sans aucun doute, à l'objectif de solidarité territoriale et du renforcement du pouvoir des maires. Mais cette solution est aujourd'hui repoussée tant par les maires, qui craignent le « grand Paris », que par l'Etat, qui préserve ainsi ses prérogatives, les départements et la région. C'est pourquoi la nécessaire évolution institutionnelle de l'agglomération parisienne

commence à se traduire aujourd'hui par la création communautés d'agglomération, organisées en « pétales » tout autour de Paris et « pesant » chacune entre 100 000 et 500 000 habitants. Ce processus est notamment à l'œuvre à l'est et au nord de Paris. Il s'ébranle au sud et à l'ouest : ainsi, plusieurs conseils municipaux, dont Sceaux, viennent de demander la création d'une communauté d'agglomération dans le sud des Hauts-de-Seine. A moyen terme, ces communautés, une fois inscrites dans le paysage institutionnel, pourront être le support d'un regroupement plus large avec Paris, pour un développement solidaire et concerté, avec tous les maires, de l'ensemble du territoire de l'agglomération. Par leur proximité et leur légitimité, les maires de l'agglomération parisienne sont les acteurs incontournables du consensus nécessaire dans la recherche de cette nouvelle organisation. Ils sont, seuls, à même de concilier la nécessaire préservation de l'identité communale et l'indispensable renforcement de la coopération intercommunale afin de gérer efficacement les services publics destinés aux habitants d'Île-de-France et d'assurer un développement équilibré du territoire francilien.

Biographie

> Elu local depuis vingt-cinq ans à Sceaux (Hauts-de-Seine), dont il a été élu conseiller général en 1998 et maire (UDF) en 2001, Philippe Laurent est professionnel du conseil dans le domaine des finances locales et de l'intercommunalité, au sein de son propre cabinet, qu'il a créé en 1991 et qui compte aujourd'hui 25 collaborateurs.

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et de nombreux articles, interventions et conférences et participe à de nombreuses instances consultatives en matière de gestion publique locale. Il enseigne en troisième cycle.

Philippe Laurent est également président

du CAUE des Hauts-de-Seine.

RÉFLEXION

Quand Paris l'Île-de

Les données du recensement font avec une perte de plus de 200 000

Laurent DAVEZIES

Professeur à l'Université Paris XII

🦜 es 12% de réduction n'ont pas d'équiva-🥒 lent ailleurs en France. Paris apparaît ainsi comme un territoire particulièrement pénalisé, que ce soit en nombre de destructions nettes d'emplois - la deuxième zone d'emploi française la plus affectée après Paris, celle de Vitry, ne perd "que" 11 000 emplois, la troisième, Cherbourg, « que » 4 000 -, ou que ce soit en terme relatif - il n'y a que la zone d'emploi de Ghisonaccia-Aléria qui fasse moins bien, avec 17% de réduction de l'emploi... Une des raisons du peu de vagues que soulève ce qui pourrait pourtant apparaître comme une véritable crise de restructuration tient au fait que Paris n'est qu'un morceau de l'agglomération parisienne, et que pour beaucoup de gens, ce qui aurait été perdu ici ne le serait pas pour tout le monde, et particulièrement pour les autres secteurs géographiques de l'Île-de-France... On entend dire qu'il n'y a là qu'une affaire de redistribution -de rééquilibrage diront certains- de l'activité sur le territoire francilien, et que globalement ce qui constitue une sorte de « Grand-Paris » -Paris et la petite couronne- aurait continué à se développer de façon normale, Paris « rendant » en quelque sorte un trop-plein d'activités à la banlieue. Les malheurs de Paris n'émeuvent donc pas outre mesure les banlieusards. Mais ils ont peut-être tort car la situation est inquiétante, pour eux aussi. En effet, quand Paris perd 215 000 emplois entre 1990 et 1999, les trois départements de la petite Couronne n'en gagnent que 20 000. Il est donc difficile de ramener cette évolution à un simple effet de "vases communicants" ou d'un simple étalement du développement parisien sur un périmètre plus large. Globalement l'ensemble de la région Île-de-France perd près de 35 000 emplois quand la

s'enrhume,

-France tousse

état d'un véritable effondrement de l'emploi parisien, emplois entre 1990 et 1999.

Province enregistre dans le même temps 765 000 créations nettes... L'emploi en Îlede-France, et pas seulement à Paris, va mal. Si l'Île-de-France avait eu le même taux de croissance de l'emploi que la Province, c'est plus de 200 000 emplois nouveaux qui y auraient été créés (et non 35 000 détruits).

L'Île-de-France constitue un vaste marché de l'emploi dont l'efficacité économique et sociale tient largement à l'accessibilité des emplois pour les actifs résidants dans l'ensemble de la région. Paradoxalement, ce sont justement les quartiers les mieux desservis, les plus accessibles -notamment en transports en commun- à l'ensemble des actifs franciliens dans lesquels les emplois se sont le plus effondrés : les dix premiers arrondissements, à eux seuls, perdent ainsi pratiquement 200 000 emplois dans la période. En revanche, on voit l'emploi augmenter dans de nouveaux pôles de banlieue d'accès beaucoup plus difficile. La diminution de l'emploi francilien s'accompagne ainsi d'une réduction de son accessibilité et d'une accélération du changement de mode de transport : on prend moins les transports en commun pour aller travailler au centre de l'agglomération parisienne et on prend plus sa voiture -y compris chez les actifs parisiens- pour aller travailler en banlieue... A la baisse de l'activité correspond donc paradoxalement une aggravation des conditions environnementales de la région!

25 000 m² De nouveaux pôles tertiaires en gestation 5 000 m² de 2001 à 2003 constructions no 93 94

Les problèmes sociaux sanctionnent aussi cette tendance : le taux de chômage francilien -et pas seulement parisien- converge vers le taux national alors qu'il restait bien inférieur dans les décennies passées ; la pauvreté qui a nettement diminué en Province dans les années de croissance 1996 à 2000 continue à progresser dans une grande partie de la banlieue (et pas seulement en Seine-Saint-Denis). Le coût de cet effondrement de l'emploi parisien est donc supporté par l'ensemble de l'agglomération, en termes d'efficacité économique, sociale

et environnementale. Redresser rationnellement la situation de l'emploi de la région passe donc à l'évidence par un regain d'activité en son centre et par la mise en valeur des avantages de densité de l'agglomération. Il est urgent que les concurrences locales au sein de la région s'effacent devant une mobilisation collective visant à redynamiser l'emploi régional... et le fait que la masse salariale des nouvelles activités soit désormais exonérée de taxe professionnelle devrait contribuer à rendre plus vaines encore ces concurrences.

Surfaces utiles

160 000 m²

50 000 m²

Evolution des effectifs du secteur privé par département entre 1991 et 1998

De 1991 à 1998	Paris - 140 800	Seine et Marne 44 000	Yvelines 34 900	Essonne 19 100	Hauts-de-Seine 10 700	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne -11 900	Val-d'Oise -1 000	Île-de-France - 52 400
De 1995 à 1998	300	11 900	5 500	10 700	22 800	-6 100	-17 400	-900	26 800



« Au centre les banlieues, un renversement des mentalités »

Elaborer un programme sur cinq ans, qui considère et confronte en une approche globale les thématiques des banlieues, de l'emploi et du développement local signifie miser sur le pari fascinant de la transformation sociale de la ville depuis la base.



Luigi NIERI Adjoint au Maire de Rome, chargé des politiques des banlieues, du développement local et de l'emploi

'est une transformation qui part des territoires les plus éloignés, des faubourgs les moins connus, des quartiers les moins riches, qui est capable de repenser le modèle de développement en placant au centre l'individu, ses demandes et ses droits, à partir du droit fondamental à l'emploi.

Il y a donc un point de convergence entre banlieues, emploi et développement local, à savoir la qualité du « vivre dans l'urbain ». L'environnement urbain est réorienté à partir des banlieues et de l'emploi. Un tel rapprochement n'est pas un simple artifice politique, ou une pure somme de délégations ou de compétences, mais c'est l'architecture d'un projet qui doit avoir l'ambition de lier les individus et les problématiques collectives, les lieux et les idées, les institutions et les associations, les coopératives et les entreprises, la culture et la société à l'objectif commun de la requalification environnementale et urbaine. Le nœud est celui de la participation, qui ne doit se traduire dans la construction en commun du parcours. C'est pourquoi, une première réflexion concerne la méthode. Nous avons fait des dix premiers mois de travail institutionnel, une véritable phase d'écoute.

Pendant des mois nous avons rencontré des citoyens, des associations, des coopératives, des syndicats, des centres sociaux, des comités de quartiers, des conseillers et des adjoints municipaux. Nous sommes allés dans les quartiers, nous avons parlé avec ceux qui y vivent. Nous avons réuni une première assemblée de la banlieue participative. Il s'agit d'un parcours de connaissance, loin d'être achevé, mais qui constitue précisément une méthode de travail, un signal d'ouverture et de transparence. Il ne s'agit pas de l'habituel slogan éculé, du genre portes ouvertes aux citoyens, mais d'un choix politico-culturel destiné à renverser les mentalités. Il ne s'agit pas d'un rapport vertical et univoque, mais bilatéral et horizontal entre citoyenneté et institutions, à plus forte raison s'il s'agit de leurs routes, de leurs quartiers, de leur avenir, de leur bien être, de leurs conditions sociale et de travail. Renverser les

mentalités signifie aussi partir des ressources existantes, les valoriser, dépasser l'idée qu'il existe un modèle unique de développement, un modèle unique de ville ou une perspective unique de travail. Nos banlieues ont été exclusivement considérées jusqu'à aujourd'hui comme un problème. Inaccessibles du centre à cause de la distance, sources de désagréments sociaux et de dégradation environnementale, esthétiquement laides, incurables d'un point de vue urbanistique. Substantiellement privées de toute possibilité d'amélioration. Les banlieues ne sont pas seulement cela. Ce sont « l'agro romano », l'humanité complexe, les surprises urbanistiques, la créativité sociale, la dimension communautaire, l'expérience solidaire.

Personne ne veut occulter les problèmes existants, les difficultés de la vie quotidienne dans nos quartiers, les droits niés. Renverser les mentalités ne signifie pas donner vie à une œuvre de démolition, mais réordonner la hiérarchie des intervenants et des valeurs. Avec une garantie : le contrôle continu du bon fonctionnement de la machine. Il est certes important de faire confiance, mais il est encore mieux de ne pas faire confiance.

> Coopération territoriale : une structure administrative à la ville de Paris

Dans le cadre des nouvelles orientations municipales parisiennes, visant à traiter en concertation avec les collectivités d'Île-de-France les sujets d'intérêt commun, une structure administrative a été créée pour impulser et porter cette démarche au sein de la Mairie de Paris. La Sous-Direction de la Coopération Territoriale (une des composantes de la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens), a donc été mise en place progressivement au cours du premier semestre 2002. Structurée autour de pôles territorialisés et thématiques, cette Sous-Direction joue un rôle d'ambassadeur de la ville de Paris auprès des partenaires institutionnels de l'Île-de-France, impulse des projets de coopération dans de multiples domaines (culture, loisirs, aménagement, locaux techniques...) et contribue à apporter une réflexion « extramuros » aux instances de réflexion sur l'évolution de l'agglomération.

Mairie de Paris, DDATC, SDCT, 11 rue de l'Ave Maria, 75004, tel. 01 42 76 73 69 et 01 42 76 74 76 - www.paris.fr

Extramuros

Directeur de la publication | Pierre Mansat - pierre.mansat@mairie-paris.fr - tél : 01 42 76 68 91 - fax : 01 42 76 47 35 Directeur | Bernard Landau MAIRIE DE PARIS Rédactrice en chef | Pascale Thomas - pascale.thomas@mairie-paris.fr - 01 42 76 74 87 Rédaction | Marielle Denat, Anne Petillot, Pascale Thomas difection générale de l'information et de la communication N DE LA DÉCENTRALISATION LATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS, TO RES ET LES CITOYENS

Avec le concours de l Philippe Laurent, maire de Sceaux, Luigi Nieri, adjoint au Maire de Rome et Marie-Christine Bernard-Gelabert pour la traduction, Laurent Davezies, universitaire